

4. National Mountain Day

Le National Mountain Day est publié pour les radioamateurs en Suisse. En plus des conditions pour ce concours, les dispositions du chapitre 1 sont également applicables (*dispositions pour tous les concours OC*).

4.1 Date et heures

Troisième dimanche de juillet, 0600 UTC à 0959 UTC.

4.2 But du concours

Les participants établissent des liaisons avec des stations en Suisse et à l'étranger. Les modes autorisés sont CW et SSB.

4.3 Inscription

La participation doit être annoncée au plus tard le mardi précédant le concours auprès de <http://nmd.uska.ch/anmeldung>.

4.4 Stations NMD

Sont considérées comme stations NMD les stations mono opérateur et multi opérateurs remplissant les conditions suivantes:

- L'emplacement doit être situé à une altitude d'au moins 800 m au-dessus de la mer.
- Le raccordement au réseau électrique et l'utilisations d'antennes existantes sont interdits.
- Le poids total de l'installation de la station ne doit pas dépasser six kilogrammes.
Comptent pour l'installation de la station:
 - Emetteur, récepteur, sources de courant, écouteurs, manipulateur, microphone, tous les câbles de liaison.
 - Les moyens électroniques de toute nature, excepté s'ils ne servent qu'à gérer le log.
 - L'antenne complète, contre-poids, ligne d'alimentation, haubannage, mât emporté.
 - Tout le matériel de remplacement utilisé (appareils, sources de courant, accessoires).

Ne sont pas pris en compte pour le poids de l'installation:

- Un dispositif servant exclusivement à la protection contre les charges statiques. La station doit pouvoir totalement fonctionner sans ce dispositif.
- Des installations existantes comme des mâts à drapeaux, des bâtiments, des supports pour skilift.
- Les enrouleurs pour le matériel d'antenne, le cahier de log, le matériel d'écriture et l'équipement de camping.

4.5 Bande de fréquences

Les liaisons CW doivent être effectuées dans le segment de bande 3510 – 3560 kHz.

Les liaisons SSB doivent être effectuées dans le segment de bande 3600 – 3650 kHz.

4.6 Groupes de contrôle

4.6.1. Stations NMD

Le groupe de contrôle à échanger pour chaque liaison se compose du rapport (RST ou RS) et d'un texte comportant au moins 15 signes (par ex. *il fait beau temps*). Un texte ne peut être utilisé qu'une seule fois. Seuls les signes suivants peuvent être utilisés pour composer les textes:

[abcdefghijklmnopqrstuvwxyz 0123456789 . - / ?]

Le texte peut comporter n'importe quel nombre d'espaces. Ceux-ci ne comptent pas dans la longueur du texte.

4.6.2. Stations non NMD

Pour les liaisons avec des stations non NMD il ne faut procéder qu'à l'échange du rapport (RST ou RS), sans échange de texte.

4.7 Liaisons à double

Les stations NMD peuvent effectuer une deuxième liaison par mode avec les autres stations NMD après 0800 UTC.

4.8 Evaluation des liaisons

Liaisons avec des stations NMD: 4 points *)

Liaisons avec d'autres stations: 1 point

*) L'évaluateur réduit à 1 point les liaisons effectuées avec des stations portables suisses qui n'ont pas annoncé leur participation selon chiffre 4.3.

4.9 Résultat global

Addition des points des liaisons. En cas d'égalité de points, la station la plus légère est classée devant.

Un classement est établi pour toutes les liaisons CW et un autre classement pour toutes les liaisons SSB.

4.10 Log et données sur la station

Il faut laisser dans le log les QSO multiples et incomplets.

Les données sur la station comprennent les indications sur l'opérateur et l'emplacement, ainsi que la liste de tous les objets constitutifs de la station selon chiffre 4.4 et leur poids.

Le log et les données sur la station doivent être envoyés dans les 8 jours à nmd@uska.ch.

Pour cet envoi il faut utiliser l'un des moyens d'assistance disponibles sous <http://nmd.uska.ch/log>.